

grand nombre d'instructeurs des écoles professionnelles, comme les facultés de médecine, où une bonne partie de l'enseignement est donnée par des professeurs de temps partiel.

Voici un état du personnel enseignant de certaines années depuis 1921:

Année académique terminée en	Facultés des arts et des sciences		Écoles professionnelles		Total (moins les doubles emplois)	
	De plein temps	De temps partiel	De plein temps	De temps partiel	De plein temps	De temps partiel
1921.....	1,191	242	942	1,179	2,133	1,352
1931.....	1,776	519	1,127	1,705	2,903	2,077
1941.....	2,037	579	1,707	2,420	3,452	2,185
1946.....	2,466	1,010	2,645	2,440	4,937	2,797
1947.....	2,814	1,002	3,078	2,478	5,246	3,441
1948.....	3,042	1,119	3,257	2,667	5,447	3,591
1949.....	2,871	1,202	3,051	2,755	5,339	3,877
1950.....	2,890	1,153	3,078	3,036	5,246	4,127

Les traitements des professeurs de plein temps sont un peu plus élevés qu'avant la guerre. Il existe un écart considérable entre les traitements payés aux professeurs de sciences, de génie et de médecine et ceux des professeurs d'humanités. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences\* renferme les données suivantes sur les traitements annuels touchés en 1949-1950 par ces deux groupes de professeurs à trois universités représentatives:—

Classement	Humanités			Génie, médecine et science		
	Professeurs	Professeurs adjoints	Professeurs assistants	Professeurs	Professeurs adjoints	Professeurs assistants
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Supérieur.....	6,500	5,500	3,750 plus de 10,000	7,000	6,500	6,500
Les 20% supérieurs.....	5,750	4,250	3,500	6,500	4,500	3,500
La médiane.....	5,000	3,750	3,000	5,500	4,000	3,250
Le mode.....	5,000	3,500	3,000	5,000	4,000	3,000
Bas.....	3,750	3,000	2,500	4,000	3,250	2,250

**Recettes et dépenses.**—Un état des sources du revenu annuel d'un groupe représentatif d'universités et collèges est donné au tableau 10 pour certaines années de 1921 à 1950. Pour l'année académique 1949-1950, les institutions de l'échantillon, qui comptent environ 85 p. 100 de toutes les inscriptions, déclarent une dépense de \$651 par étudiant. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le montant est de \$488 par étudiant; au Québec, de \$794; en Ontario, de \$657; et dans les provinces de l'Ouest, de \$589. Les frais de scolarité fournissent 38 p. 100 des recettes totales; les subventions provinciales, 36 p. 100; les allocations spéciales accordées aux universités par le ministère des Affaires des anciens combattants, 6 p. 100; et le revenu d'affectation générale provenant de dotations, 7 p. 100. Le reste, environ 13 p. 100, comprend des dons, des petites contributions versées par quelques municipalités ainsi que toutes les autres sources de revenu, dont les subventions versées par les Églises à certaines institutions confessionnelles.

\* Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1951, tableaux I et II, p. 166.